Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05 JUIN 2026
ID : 007-210703286-20260605-01_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE	COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale COMMUNE DE VAGNAS **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
DATE DE SEANCE 5 JUIN 2026 **DATE DE CONVOCATION** 28 MAI 2026	Le cinq juin deux mil vingt six à 19h30, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15 PRESENTS 11 ABSENTS 4 PROCURATIONS 2 **VOTANTS 13** **N° DE DELIBERATION** **01-06-2026**	**PRESENTS : CHABAUD Franck qui a procuration de JAUBERT Eliette, MALIGNON André, MARTIN Alexandra, GUERRAIRI Robert qui a procuration de EYBALIN Christine, GANGLOFF Françoise, LUNEL Christophe, LACOSTE Olivier , BUISSON Christine, MASTANTUONO Angélique, MARTIN Florian, Florent TRITTO** **ABSENTS : EYBALIN Christine qui a donné procuration à GUERRAIRI Robert, CODREANU Mirela, JAUBERT Eliette qui a donné procuration à CHABAUD Franck, YONNET Yvette** **SECRETAIRE DE SEANCE**
OBJET	**Élection des délégués pour les élections sénatoriales**

Conformément au décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués le 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°07-2026-05-22-00010 du 22 mai 2026, la commune de Vagnas doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

1- Composition du bureau électoral
Monsieur le maire précise que le quorum fixé à 8 est atteint.

Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé :

- des deux membres les plus âgés du conseil municipal présents à l'ouverture du scrutin à savoir :
 GUERRAIRI Robert et **Françoise GANGLOFF**
- des deux membres les plus jeunes du conseil municipal présents à l'ouverture du scrutin à savoir :
 MARTIN Florian et **MASTANTUONO Angélique**

Monsieur Florent TRITTO a été désigné secrétaire
La présidence est assurée par ses soins.
Il précise également que le vote se fait sans débat au scrutin secret (art. R.133)

2- Élections des délégués

Sont candidats : **GUERRAIRI Robert - EYBALIN Christine – CHABAUD Franck**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05 JUIN 2026
ID : 007-210703286-20260605-01_06_2026-DE

Les délégués élus sont :

- **GUERRAIRI Robert qui a obtenu 13voix**
- **EYBALIN Christine qui a obtenu 13 voix**
- **CHABAUD Franck qui a obtenu 13 voix**
-

3- Élections des délégués suppléants

Sont candidats : **MALIGNON André – MARTIN Alexandra – MARTIN Florian**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

Les délégués suppléants élus sont :

MALIGNON André qui a obtenu 13 voix
MARTIN Alexandra qui a obtenu 13 voix
MARTIN Florian qui a obtenu 13 voix

Le maire proclame les résultats définitifs :

Délégués :

- **GUERRAIRI Robert**
- **EYBALIN Christine**
- **CHABAUD Franck**
-

Délégués suppléants:

- **MALIGNON André**
- **MARTIN Alexandra**
- **MARTIN Florian**

-

Pour extrait conforme

Le secrétaire
Florent TRITTO

Le Maire
Franck CHABAUD

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.